



DEVENEZ

CHARGÉ(E) DE DÉVELOPPEMENT D'UNE STRUCTURE SPORTIVE ASSOCIATIVE



Les Objectifs

- Accompagner le projet de développement d'une structure sportive associative
- Gérer l'administration et les ressources d'une structure sportive associative
- Gérer les activités sportives et de leurs équipements au sein de la structure sportive associative
- Organiser un évènement ponctuel au sein de la structure sportive associative

**PROCHAINE
SESSION**

**du 30/09/2024
au 10/10/2025**

CHARGÉ(E) DE DÉVELOPPEMENT D'UNE STRUCTURE SPORTIVE ASSOCIATIVE

Alternance : 612 h de formation sur 12 mois
889 heures en structure

La formation

- > Sociologie et écosystème d'une structure sportive
- > Organisation et fonctionnement d'une association Loi 1901
- > Cadre légal et règlementaire applicable à une structure sportive associative
- > La démarche RSO dans une structure sportive
- > L'analyse structurelle et stratégique d'une organisation sportive
- > Gestion comptable et financière d'une structure sportive
- > Le développement de partenariats
- > Animation d'équipe et gestion RH dans une structure sportive
- > Techniques et démarches de communication interne/externe
- > Stratégie de communication de la structure sportive
- > Organisation des activités sportives
- > Règles et consignes de sécurité et d'hygiène des activités sportives
- > Organisation d'un évènement sportif
- > La gestion d'un projet

Les compétences

- > Accompagner le projet de développement d'une structure sportive associative
- > Gérer l'administration et les ressources d'une structure sportive associative
- > Gérer les activités sportives et de leurs équipements au sein de la structure sportive associative
- > Organiser un évènement ponctuel au sein de la structure sportive associative

Le Titre

- > Titre à Finalité Professionnelle de Niveau 5
- > Inscrit au RNCP sous le numéro : 38142
- > Date de publication : 18/10/2023
Date d'échéance : 18/06/2026
- > Certificateur : OC de la branche du Sport

Modalités d'évaluation & méthode utilisée

Telles que définies dans le référentiel :

BC1 :

- > Élaboration d'un dossier professionnel à partir d'un projet de développement
- > Entretien devant le jury

BC2 :

- > Élaboration de trois notes opérationnelles sous forme de livrable synthétique
- > Entretien devant le jury

BC3 : EPREUVE 1 :

- > Élaboration d'un dossier professionnel sur les activités et installations de la structure
- > Entretien avec le jury : présentation du dossier professionnel suivi d'un échange de questions/réponses avec le candidat

BC3 : EPREUVE 2 :

- > Présentation de deux cas pratiques mis en oeuvre au cours de l'alternance

BC4 :

- > Élaboration d'un dossier technique de faisabilité d'un évènement ponctuel.
- > Entretien avec le jury réparti de la manière suivante : présentation du bilan de l'évènement suivie d'un échange de questions/réponses avec le candidat

Les Prérequis

- > Être titulaire d'un diplôme relatif à l'unité d'enseignement de premiers secours
- > Être âgé de 18 ans à l'entrée en formation ou au plus tard dans le mois suivant l'entrée en formation
- > Fournir une attestation de participation à la Journée Défense et Citoyenneté ou une attestation de rescencement pour les personnes de nationalité française.
- Être titulaire :
- > D'un diplôme de niveau 4 et d'une expérience dans une association sportive
- > OU être titulaire d'un BPJEPS ou à minima être certifié des UC1 et 2 d'un BPJEPS
- > OU être titulaire d'un diplôme de niveau 4 et d'une première année de Licence/BTS etc

CHARGÉ(E) DE DÉVELOPPEMENT D'UNE STRUCTURE SPORTIVE ASSOCIATIVE

Alternance : 609 h de formation sur 12 mois
889 heures en structure

Le contrat d'apprentissage

LES + POUR L'APPRENTI

- > Se former à un métier grâce à l'alternance et obtenir un diplôme
- > Bénéficier du statut de salarié
- > Bénéficier de la prise en charge de la formation et d'un accompagnement personnalisé
- > Se construire une expérience de terrain et une place dans une structure
- > Pérenniser son emploi

LES + POUR L'EMPLOYEUR

- > Une formation adaptée aux besoins de la structure par la mise en place d'un projet adapté
- > Des modules de formation adaptés aux problématiques des clubs et associations sportives
- > Une aide jusqu'à 6 000 € la 1ère année de contrat
- > Une exonération partielle des charges patronales

La rémunération de l'apprenti

(Calculée sur la base du SMIC au 1er Janvier 2024)

Salaire 2024	-de 18ans	18-20ans	21-25ans	26ans et +
1ère année	27% du Smic, soit 477,07 €	43% du Smic, soit 759,77 €	53% du Smic, soit 936,47 €	100% du Smic, soit 1 766,92 €
2ème année	39% du Smic, soit 689,10 €	51% du Smic, soit 901,13 €	61% du Smic, soit 1077,82 €	
3ème année	55% du Smic, soit 971,80 €	67% du Smic, soit 1 183,83 €	78% du Smic, soit 1 378,20 €	

INFOS PRATIQUES

- > Lieu de Formation :
Stade Maurice David (à confirmer)
📍 20 Av. Marcel Pagnol,
13090 Aix-en-Provence
✉ contact@stadeformation.fr
- > Jours de formation en centre :
Une semaine par mois
- > Coordinateur pédagogique :
Geoffrey : 06.11.81.18.43 - geoffrey@stadeformation.fr
- > Tarifs :
En contrat d'apprentissage la formation est prise en charge selon le coût du contrat.
Sans prise en charge par un OPCO : 8,50 €/H **
Avec prise en charge par un OPCO : de 12 €/H à 15 €/H selon contrat.
Avec prise en charge Pôle Emploi : 8,50 €/H **
** hors certifications et frais de dossier.

FORMATION ACCESSIBLE A TOUT PUBLIC Y COMPRIS AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP OU AVEC UNE SPECIFICITE